

Compte-rendu de la Journée Petite-enfance du 21 novembre 2017



Lieu : amphithéâtre de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes à Lyon

Le 21 novembre, l'Uriopss Rhône-Alpes organisait, en partenariat avec la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) et avec le soutien de la Caisse d'Épargne, une deuxième journée petite-enfance. Cette journée a permis de réunir une centaine de personnes, aussi bien des structures accueillant de jeunes enfants, que des collectivités territoriales avec des élus ou des agents des mairies, des intercommunalités, des CCAS, des départements et des CAF.

Cette journée poursuivait un double objectif :

- convaincre les pouvoirs publics de l'intérêt de réinvestir le champ de la petite-enfance ;
- montrer la plus-value des structures de l'économie sociale et solidaire quant à l'accueil des jeunes enfants.



Grâce au croisement de regards appartenant aux monde de la recherche, de la politique ou de la justice, la matinée a permis de mettre en avant les enjeux cruciaux qui se jouent autour de l'accueil des jeunes enfants.

Jean-Pierre Rosenczveig, *ancien Président du Tribunal pour enfants de Bobigny et actuel Président de la commission Enfance/Famille de l'Uniopss*, a témoigné de l'importance de la prise en charge des plus jeunes enfants dans notre cohésion sociale. A ainsi été dénoncé le mouvement politique de désaffectation de la jeunesse, les pouvoirs publics mobilisant des moyens surtout pour des préoccupations sécuritaires. M. Rosenczveig défend une approche inverse, les âges de l'enfance et de la jeunesse constituant les clés du changement. Il s'agit aujourd'hui de recentrer le débat sur la place des enfants dans la société, en promouvant davantage leurs droits. Le débat public se pose en effet aujourd'hui davantage sur le volet coercitif, ou lorsqu'il s'agit de droit, sur le droit à l'enfant, et non de l'enfant. Les adultes doivent se mettre au service des enfants, à travers notamment des structures d'accueil centrées sur leurs besoins. Les établissements d'accueil de jeunes enfants sont de vrais outils pour la reconstitution d'un tissu social de proximité aujourd'hui dégradé.

Francesca Petrella, *enseignante-chercheure à Aix-Marseille Université et LEST-CNRS*, a appuyé cette analyse en l'étayant d'une recherche comparative européenne. La petite-enfance constitue en effet un axe majeur de la politique de l'Union européenne, qui y voit un outil de lutte contre les inégalités, contre le décrochage scolaire et la réduction de la pauvreté. Ce travail a d'abord permis de dresser un panorama des modèles d'accueil des jeunes enfants, qui diffèrent en termes de taux de couverture, de régulation de la qualité ainsi qu'en termes d'intégration dans le système scolaire. (voir [son diaporama](#))

L'étude comparative a également permis d'identifier des évolutions communes. L'offre d'accueil se diversifie fortement, aussi bien en termes de modalités d'accueil qu'en termes de gestionnaires. L'arrivée de grands groupes à but lucratif dans l'accueil des jeunes enfants constitue par exemple une **nouvelle donne** pour tous les pays concernés par la recherche. Si le privé à but lucratif ne gère que 5 % des places actuelles en France, il contribue à 25 % de la création de nouvelles places. Pensés davantage en termes de service à la personne, ces entreprises ne revendiquent pas un projet de développement social.

Ainsi, si la France est aujourd'hui plutôt bien placée dans les comparaisons européennes, des **évolutions récentes posent questions**. La séparation entre les rôles de financeur et de fournisseur dans les missions de l'Etat et la mise en concurrence croissante des opérateurs opère un glissement vers une logique marchande. Cette concurrence amène à mettre la performance gestionnaire au premier plan, quitte à obérer le projet social. Le code européen de qualité de l'éducation et de l'accueil de la petite-enfance revendique au contraire comme prioritaires la participation des parents et l'ouverture des structures aux plus fragiles.

Sandrine Roulet, *directrice adjointe à l'action sociale de la CAF du Rhône*, a permis de donner une couleur plus territoriale à ces débats, en développant l'action menée par son institution durant ces dernières années. [La CAF comptabilise 22 places en crèches](#) et 30 places d'assistants maternels pour 100 enfants sur son territoire. Bien que rien ne puisse être acté avant la conclusion de la convention d'objectifs et de gestion CNAF/Etat, la directrice a présenté le contenu du [schéma des services aux familles](#) pour le Département du Rhône et la Métropole, signé conjointement avec l'ensemble des institutions concourant aux politiques familiales. La mixité et l'accessibilité des services petite-enfance, la co-éducation parents-professionnels, la promotion de l'innovation pour la prise en compte de l'évolution des publics, sont notamment des principes défendus dans cette stratégie commune.

Ces différentes approches avaient finalement toutes en commun d'étayer l'idée selon laquelle les modes d'accueil de la petite-enfance ont une fonction structurante sur les territoires.

L'après-midi a été employé à démontrer la pertinence des principes de l'économie sociale et solidaire pour répondre à ces enjeux de prévention et de cohésion sociale.

A d'abord été présenté le travail de [plaidoyer](#) mené par la commission petite-enfance de l'Uriopss. Ce plaidoyer est un outil de communication concis, qui démontre et illustre grâce à des [animations et des films](#) tournés sur différents sites, la qualité, la diversité et la vitalité des structures ESS de la petite-enfance, ainsi que leur capacité à répondre à des enjeux sociaux pluriels.

Les qualités gestionnaires des structures de l'ESS et leur implication dans le lien social qu'elles créent ont été posées comme socle de l'intervention. L'objectif est de battre en brèche une vieille idée selon laquelle les acteurs de l'ESS, et notamment les associations, seraient des amateurs, alors même qu'elles ne cessent de prouver le contraire. Leur image « amatrice » est peut être finalement simplement due à leur simplicité. Grâce à leur proximité, elles peuvent se permettre de ne pas s'encombrer de strates administratives ou de pesanteurs procédurales. Cela leur permet finalement d'être très réactives et de rapidement s'adapter aux besoins du territoire.

Au-delà de permettre la conciliation vie professionnelle/familiale, les associations, les coopératives, les mutuelles, se saisissent souvent de leur activité d'accueil jeunes enfants comme levier d'inclusion d'autres publics vulnérables : soutien aux familles monoparentales, ateliers parentalité, accompagnement à l'insertion professionnelle, action dans les quartiers prioritaires, inclusion d'enfants en situation de handicap, développement de liens intergénérationnels avec des maisons de retraite...

Les structures de l'ESS réalisent un véritable travail pour demeurer accessibles à tous les enfants et à tous types de familles. Pour que ce principe vive, qu'il s'applique concrètement, un travail quotidien est réalisé auprès des publics vulnérables. Cet enjeu est d'autant plus fort que la propension de personnes qui restent éloignées, voire inconnues des services publics ne faiblit pas. Les lieux d'accueil de jeunes enfants peuvent donc devenir des lieux ressources, des portes d'entrées pour des publics qui demeurent isolés. Ils constituent des lieux de droit commun, qui s'adaptent à leur situation et où ils se sentent suffisamment en confiance pour confier leur enfant. Ce genre de lieu est assez rare pour qu'il soit davantage investi comme levier d'intégration sociale.

Tout au long de la construction du plaidoyer, les organisations ont eu à cœur d'illustrer, de concrétiser les grands principes que se donnent l'ESS. Pour qu'ils puissent vivre, les organisations ne peuvent en effet se contenter de simplement les proclamer, mais doivent déployer d'importants efforts en partenariat avec les élus locaux pour répondre au quotidien aux enjeux actuels de société. « [Faire société](#) » se démontre.

Les témoignages de l'après-midi se voulaient divers en termes de territoire (69, 38, 42, 01), en termes d'offre (MAM, crèche, micro-crèche, accueil périscolaire...) et en termes de nature juridique de l'ESS (associations et sociétés coopératives).

Gaëlle Ginot de l'ACEPP 69, et des **parents membres de l'association Saint-Bernard**, sont d'abord intervenus sur les bienfaits de la participation des parents au quotidien des

structures, dans leur animation mais également dans leur gouvernance. Le fait de placer les parents au cœur du projet des structures constitue une plus-value essentielle. La difficulté de mettre en place ce fonctionnement participatif a poussé l'ACEPP à développer un label parental, qui constitue une preuve de reconnaissance et une méthodologie testée et approuvée par les parents de l'association Saint-Bernard. (voir [présentation](#))

Lydie Poncet, directrice de la [MAM Le Petit d'Homme](#) et **Dorothée Rouault**, conseillère municipale déléguée à la Petite enfance à la mairie d'Ecully, sont ensuite venues témoigner de l'impact social des structures de l'ESS, ici en termes de développement de liens intergénérationnels. Les locaux de la MAM ont en effet été implantés au sein d'une maison de retraite, permettant de partager des moments quotidiens et de mener ensemble des projets. Cela participe aussi bien à l'éveil des enfants, au maintien des capacités des plus âgés, et à la transmission réciproque.

Une autre facette de l'impact social a été illustrée par **Henriette Nallet**, coordinatrice à l'ACEPP 38 (représentante de la directrice des Titounets), et **Claire Garcin Marrou**, coordinatrice Enfance Communauté de Communes Cœur de chartreuse, en explicitant le cheminement vers l'accueil aux enfants en situation de handicap à partir d'une situation individuelle. Les structures petite-enfance de Chartreuse en lien avec la communauté de commune ont en effet mené un important travail de formation des professionnels petite-enfance, des élus, des techniciens et des habitants sur cette intégration. Une réflexion commune autour de la différence a abouti à une véritable mobilisation sur le territoire, dont les bienfaits vont bien au-delà de l'ouverture effective des structures d'accueil aux enfants en situation de handicap.

Corentin Lagier, directeur de la micro-crèche *ELEA*, située à Saint-Chamond, a ensuite témoigné du quotidien particulier des structures qui agissent dans des territoires difficiles, au sein desquels les organisations à but lucratif ne se risquent pas. Le quartier dans lequel est implantée la crèche est en effet particulièrement désaffecté. La structure d'accueil participe à redonner vie à ce quartier, et à permettre à des personnes défavorisées de bénéficier d'un service facilitant leur accès à l'emploi. L'équipe a tissé un maillage partenarial important, incluant par exemple le centre social et la PMI. Cet exemple illustre la capacité d'ancrage territorial des structures de l'ESS, y compris dans les territoires les moins évidents.

Enfin, **Jean-Marc Leculier**, gérant de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) *les Aintrépides*, a présenté l'originalité de sa structure. Les Aintrépides gèrent une cantine scolaire, de l'accueil périscolaire et assurent l'animation du conseil municipal d'enfants. Ces activités, qui témoignent de la diversité du champ petite-enfance, se sont développées en fonction des besoins spécifiques du territoire de Béligneux (01). Cette capacité de créativité et de réactivité est permise par la nature originale de la structure. En effet, une SCIC associe obligatoirement autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs, ...) et des contributeurs (associations, collectivités, sociétés, bénévoles, etc.) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire. Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital.

En conclusion, cette journée nous a permis, participants et intervenants, d'ouvrir le champ de la prospective dans la petite enfance à partir des échanges d'expériences co-construites avec les pouvoirs publics locaux et la CAF.

C'est un domaine de droit commun où toutes les mixités sont permises et qui elles-mêmes produisent de la prévention et « fabriquent » du lien social. Encore peu appropriée par l'ESS elle-même, la **notion d'impact social** est sans doute un des éléments clés de travail pour convaincre dans l'avenir.

La richesse des échanges et la diversité des acteurs souhaitant creuser ces sujets confirment la nécessité pour l'Uriopss, avec ses adhérents et partenaires, de lancer « **la biennale de la petite-enfance** » avec des actions ciblées entre chaque rendez-vous.

Le plaidoyer élaboré par la commission petite-enfance de l'Uriopss, ainsi que l'ensemble des diaporamas présentés lors de la journée du 21 novembre 2017 sont disponibles par des liens insérés directement dans ce compte-rendu ou sur le site de l'Uriopss Rhône-Alpes > [lien](#)

Pour rappel, le [plaidoyer](#) a vocation à être utilisé par chaque acteur autant qu'il le souhaite sous réserve d'en mentionner les sources et l'Uriopss.

Compte-rendu rédigé par Flore Chalayer,
conseiller technique Animation territoriale
Enfance/Famille, Lutte contre les exclusions